

Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen
Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-
Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere
Band: 61 (1988)
Heft: 9

Rubrik: Schweizer Armee = Armée suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement, Generalsekretariat, Abteilung Presse und Funkspruch

Abteilung Presse und Funkspruch (APF) – die verlässliche Stimme in der Not

Der Information wird in «normalen Zeiten» ein überaus hoher Stellenwert zugemessen, in einer ausserordentlichen Lage bekommt sie ein zusätzliches Schwergewicht und eine noch grössere Bedeutung. Die Information ist eine wesentliche Voraussetzung zur Überwindung einer Krisensituation, zur Abwehr einer Bedrohung und zur Gewährleistung des Überlebens.

Solange Radio, Presse und Fernsehen funktionieren, werden sie auch in einer Katastrophen- oder Kriegslage umfassend über Vorgänge im In- und Ausland berichten. Was aber, wenn zivile Studios unbrauchbar gemacht, Nachrichtenagenturen zerstört und Druckereien in die Luft gesprengt werden? Die gewohnten Verbindungen und Informationskanäle können rasch abgerissen oder unterbrochen werden.

Für diesen Notfall hat die Schweiz im Rahmen der Gesamtverteidigung vorgesorgt. Die Abteilung Presse und Funkspruch (APF) ist das Informationsorgan des Bundesrates für Krisen- und Kriegslagen: gebildet und erprobt in Friedenszeiten, bereit, im Ernstfall Lücken in der Informationsversorgung der Öffentlichkeit zu füllen und Informationsausfälle zu verhindern oder zu überbrücken.

Die Abteilung Presse und Funkspruch ist ein militärisch organisierter Verband, untersteht aber wegen ihres zivilen, politischen Auftrages nicht dem Eidg. Militärdepartement, sondern dem Eidg. Justiz- und Polizeidepartement. Die Angehörigen der APF tragen die Uniform und leisten hier ihren Militärdienst. Hauptaufgabe der APF ist die Sicherstellung der Information in ausserordentlichen Lagen. Sie wird vom Bundesrat aber erst dann eingesetzt, wenn die zivilen Medien nicht mehr oder nur noch teilweise in der Lage sind, die Bevölkerung zu informieren.

Rund 2000 Männer und Frauen, die wegen ihrer beruflichen Erfahrung und ihrem spezifischen Know-how in der APF eingeteilt sind, verbreiten nicht nur Informationen des Bundesrates, sondern sie sind auch in der Lage, eigene Nachrichten aus dem In- und Ausland zu beschaffen und weiterzuverarbeiten. Dazu stehen den Journalistinnen und Journalisten, den Technikern, Setzern, Druckern, Kameraleuten usw. eigene technische Mittel wie Druckereien und Studios – vielfach gut geschützt unter Fels – zur Verfügung.

Ein Verband wie die APF ist besonders auf intakte Verbindungen angewiesen, ihre Übermittlungsbedürfnisse sind naturgemäss sehr gross. Auf der einen Seite muss ein Kommando- und Führungsnetz betrieben werden, auf der anderen Seite muss die ganze Nachrichtenbeschaffung und die Verbreitung der Sendungen der elektronischen Medien sichergestellt werden. Dazu kommt, dass die Abschnittsgrenzen der APF die Landesgrenzen sind und dass die Verbindungen entsprechend weiträumig anzulegen sind. Um diese speziellen Probleme personell und materiell überhaupt bewältigen zu können, ist der APF nach erfolgter Mobilmachung eine Uem Kp aus den Armeeübermittlungsgruppen unterstellt.

Von der guten Stube in den Zivilschutzkeller – UKW

Es gibt nur ein Medium, das in einem Katastrophen- oder Kriegsfall rasch, unkompliziert und technisch nicht besonders aufwendig ist und sich deshalb ganz besonders zur Information der Bevölkerung eignet: das Radio. Der Bundesrat hat deshalb im Rahmen der Gesamtverteidigung bereits im Jahre 1980 den Grundstein für die Radioversorgung der Bevölkerung bei zivilen Katastrophen und im Krieg gelegt: er verlangt, dass der Radioempfang auch dann sichergestellt sein muss, wenn die Bevölkerung Schutzräume beziehen muss.

Die technische Basis zu dieser Versorgung bildet das bestehende UKW-Netz, als eigentlicher «Informationskanal» dient die erste Programmkette der SRG, also DRS 1, RSR 1 und RSI 1. Weil aber UKW-Sender geografisch nur einen beschränkten Wirkungskreis haben, müssen zusätzliche Sender gebaut werden, welche bestehende Lücken weitgehend zu schliessen vermögen. Eine grosse Zahl von UKW-Sendern wird so konstruiert, dass deren Leistung bei Bedarf massiv erhöht werden kann. Erst dadurch wird der Empfang von Radiosendungen auch im Schutzraum möglich. Die Sendungen



Prominente Journalisten von Radio und TV leisten bei der APF ihren Militärdienst, so auch Mathias Hüppi. (Foto APF)

des Schweizer Radios werden in ausserordentlichen Lagen über die gleichen Sender wie heute ausgestrahlt.

Damit diese Sender unter erschwerten Bedingungen auch tatsächlich funktionieren, werden sie entsprechend ausgerüstet: Notstromaggregate überbrücken Stromausfälle, geschützte Notantennen ersetzen allenfalls beschädigte Hauptantennen, und zusätzliche Leitungen sorgen für eine einwandfreie Verbindung zwischen Studio und Senderanlage.

Unabhängig davon, ob die Radiosendungen von der SRG oder APF produziert und ausgestrahlt werden: Die Frequenzen und Kanäle bleiben die gleichen wie heute.



Seine Stimme ist den Radiohörern bestens bekannt: Roland Jeanneret im Einsatz bei der APF.

(Foto APF)

Änderung der Vorschriften über das Tragen der Kopfbedeckung

Die Verordnung über Stellung und Verhalten der Angehörigen der Armee (VA 80, Ziffer 564) wird wie folgt geändert:

«Zum Einrücken, während der Freizeit und nach der Entlassung braucht die Kopfbedeckung nicht getragen zu werden.»

Damit erfolgt eine Anpassung der Vorschriften über das Tragen der Kopfbedeckung an die geänderten zivilen Gewohnheiten.

Diese Regelung gilt ab sofort.

EMD-Info

Modificazione delle prescrizioni sul portare del copricapo

L'ordinanza sulla posizione e sul comportamento dei militari (OPCM 80, numero 564) è modificata come segue:

«Per entrare in servizio, durante il tempo libero e dopo il licenziamento non è necessario portare il copricapo».

Con ciò le prescrizioni sul portare del copricapo sono adattate alle mutate abitudini civili.

La presente regolamentazione entra immediatamente in vigore.

DMF Info

Mutationen im Offizierskorps

Gemäss dem Bundesratsbeschluss vom 20. Juni dieses Jahres wurden per 1. Juli wiederum verschiedene Stabsoffiziere der Übermittlungstruppen befördert.

Armeestab

Zum Obersten:

Eggimann Fritz, 5300 Turgi

Zum Oberstleutnant:

Ällen Peter, 3033 Wohlen bei Bern

Glur Willi, 3098 Schliern bei Köniz

Zum Major:

Oppenheim Roy, 5426 Lengnau AG

Schlatter Rudolf, 8902 Urdorf

Übermittlungstruppen

Zum Oberstleutnant:

Bürki Peter, 3067 Boll

Ryter Fred, 3510 Konolfingen

Zum Major:

Aebi Sylvain, 3323 Bärswil

Fischer Rudolf, 6016 Hellbühl

Kupferschmied Fritz, 3033 Wohlen

Weber Ronald, 8906 Bonstetten

EMD

Der Unterschied zwischen formeller und funktioneller Disziplin ist ein täuschender Kniff zuhanden derjenigen, die es nicht wagen, zu fordern. Disziplin ist unteilbar.

Maillard

Mutations dans les postes supérieurs de l'armée et du DMF au 1er janvier 1989

Le Conseil fédéral a procédé aux mutations suivantes relatives aux postes supérieurs de l'armée et du Département militaire fédéral (DMF)

Départs (Officiers latin)

Sont mis à la retraite au 31 décembre 1988, avec remerciements pour les services rendus:

Le **Commandant de corps Roberto Moccetti** commandant du corps d'armée de montagne 3

Le **Divisionnaire Henri Butty** commandant de la zone territoriale 1

Le **Divisionnaire Bernard Chatelan** chef d'armée et directeur de l'Office fédéral de l'artillerie

Le **Divisionnaire André Huber** médecin en chef et directeur de l'Office fédéral des affaires sanitaires de l'armée

Le **Divisionnaire Mario Petitpierre** sous-chef d'état-major renseignements et sécurité

Sont libérés de leur commandement ou de leur fonction au 31 décembre 1988, avec remerciements pour les services rendus:

Le **Brigadier Jean Langenberger** commandant de la brigade de forteresse 10 en tant qu'officier de milice

Nominations

Sont nommés au 1er janvier 1989:

Le **Divisionnaire Adrien Tschumy**, 1930, d'Epesses VD, succède au Commandant de corps Roberto Moccetti, qui prend sa retraite, en qualité de commandant du corps d'armée de montagne 3. Adrien Tschumy a fait ses écoles à Lausanne où il a obtenu son diplôme d'ingénieur mécanicien à l'Ecole polytechnique fédérale en 1954. Il a ensuite travaillé dans cette école en tant qu'assistant puis comme chef des travaux de l'Institut des machines hydrauliques. En 1960, il est entré dans l'industrie privée où il a par la suite occupé une fonction dirigeante. Au début de 1982, il a été nommé commandant de la division de montagne 10. Au service militaire, Adrien Tschumy a fait carrière dans l'artillerie jusqu'au grade de capitaine. Après des services en tant qu'officier d'état-major général, il a commandé le bataillon de fusiliers de montagne 6 avant d'être promu chef d'état-major de la division de montagne 10 en 1974. De 1979 à 1981, il a commandé le régiment d'artillerie 10.

Le **Colonel EMG André Liaudat**, 1937, de Châtel-St-Denis FR, reprend le commandement de la division de montagne 10 du Divisionnaire Adrien Tschumy, nommé par le Conseil fédéral commandant du corps d'armée de montagne 3. Après avoir suivi les écoles à Martigny et à Fribourg et obtenu un diplôme de commerce, il a travaillé aux CFF puis comme fonctionnaire de l'Intendance du matériel de guerre avant de devenir officier instructeur en 1966. Engagé tout d'abord dans les écoles des

troupes de réparation et dans les écoles centrales, il a passé en 1972 dans les écoles d'infanterie. Après un stage à l'Ecole Supérieure de Guerre Interarmées de Paris, il a pris le commandement des écoles d'infanterie de montagne de Savatan en 1981 puis celui des écoles d'officiers d'infanterie de Chamblon en 1984. Depuis 1987, il est commandant des écoles centrales C. Au service militaire, le Colonel Liaudat a fait carrière dans l'infanterie. En alternance avec des services comme officier d'état-major général, il a commandé le bataillon de fusiliers de montagne 14 et le régiment d'infanterie de montagne 7. Sur le plan privé, André Liaudat est bien connu des milieux sportifs, puisqu'il a été chef de la délégation suisse aux championnats d'Europe d'athlétisme d'Athènes et d'Helsinki ainsi qu'aux Jeux Olympiques de Munich en 1972.

Le **Brigadier Philippe Zeller**, 1933, de Sigriswil BE et Lausanne, succède au Divisionnaire Henry Butty, qui prend sa retraite, en qualité de commandant de la zone territoriale 1. Une fois ses études terminées, il a travaillé comme instituteur à St-Cergue VD de 1956 à 1962, année où il est entré dans le corps des instructeurs de l'infanterie. Il a été engagé dans les écoles d'officiers d'infanterie de Lausanne ainsi que dans les écoles centrales et les cours d'état-major général. De 1975 à 1976, il a fait un stage à Fort Leavenworth (USA) puis a commandé les écoles antichars d'Yverdon et de Chamblon. En 1981, il est devenu chef de la Section des opérations à l'état-major du Groupement de l'état-major général, fonction qu'il a occupée jusqu'à sa nomination, comme officier de milice, en qualité de chef d'état-major du corps d'armée de campagne 1. Au service militaire, Philippe Zeller a commandé le bataillon de carabiniers 1 et le régiment d'infanterie motorisé 2, en alternance avec des services d'état-major général.

Le **Colonel Jean-Jules Couchepin**, 1939, de Martigny VS, remplace le Divisionnaire Bernard Chatelan qui prend sa retraite, et lui succède en qualité de chef d'arme et directeur de l'Office fédéral de l'artillerie. Après son collège à St-Maurice, Jean-Jules Couchepin a entrepris ses études de droit à l'Université de Lausanne qu'il termina par une licence en droit en 1963. Après un stage à Martigny, il obtient le diplôme d'avocat et de notaire. Une année plus tard, en 1967, il entre au corps des instructeurs de l'artillerie. En 1979/80, il suit l'Ecole Supérieure de Guerre de Paris, puis commande les écoles d'artillerie de Sion et les écoles d'officiers d'artillerie de Bière. Depuis le début 1988, il est chef de la division instruction et organisation de l'état-major du Groupement de l'instruction. Au service militaire, en alternance avec des services en tant qu'officiers d'état-major général, il a commandé le groupe obusiers 26. Depuis 1985, il commande le régiment d'artillerie 10.

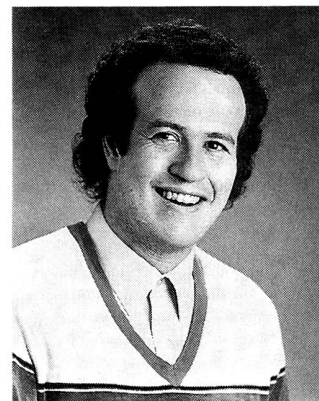
Le **Colonel EMG Even Gollut**, 1933, de Massongex VS et Bolligen BE, devient commissaire des guerres en chef et directeur du Commissariat central des guerres, en remplacement du Brigadier Hans Schlup qui prend la fonction de sous-chef d'état-major renseignements et sécurité à l'état-major du Groupement de l'état-major général. Après sa maturité commerciale, il suit une formation bancaire, obtient le certificat fédéral de capacité puis travaille à la Banque cantonale du Valais. Au service de la Confédération, il a travaillé à l'Intendance du matériel de guerre puis au groupe logistique de l'état-major du Groupement de l'état-major gé-

néral. A l'Intendance du matériel de guerre, il assume actuellement la fonction de directeur suppléant. Il a accompli la plupart de ses services de milice dans les troupes de défense contre avions et a commandé, à côté d'engagements comme officier d'état-major général, le groupe léger mobile de défense contre avions 10 ainsi que le régiment de défense contre avions 8.

Le **Colonel EMG Michel Crippa**, 1936, de Genève, succède au Brigadier Stefan Sonderegger, en tant qu'officier de milice, comme chef du Service d'information de la troupe. Après sa formation scolaire à Genève et à Zoug, il a obtenu son diplôme de commerce en 1953 et sa maturité commerciale en 1954. Il a ensuite accompli des stages dans différents postes. En 1957, il entre à Esso Suisse S.A. avant de passer aux CFF en 1980 pour en assumer la direction. Depuis avril 1988, Michel Crippa est à la tête d'un important bureau de voyages. Il a commencé sa carrière militaire dans les troupes de transmission. Comme capitaine, Michel Crippa a commandé la compagnie de renseignements 3. Il a ensuite assumé des fonctions en tant qu'officier d'état-major général à la division de campagne 2. Après avoir commandé le bataillon de carabiniers 13 et accompli d'autres services dans des états-majors, il est devenu en 1984 chef du Service militaire des chemins de fer.

Le **Colonel Bernard Privat**, 1936, de Genève, succède au Brigadier Louis Margot en tant que commandant de milice de la brigade frontière 1. Après sa formation scolaire à Genève, il a accompli, en cette même ville, ses études de chimie. A la suite de son activité comme assistant à l'Université, Bernard Privat est entré en 1965, en qualité de collaborateur scientifique, dans une entreprise de produits pharmaceutiques de Meyrin GE où il occupe maintenant une fonction dirigeante. En tant qu'officier de milice, Bernard Privat a commandé le bataillon de fusiliers 10 et le régiment d'infanterie 3. Il est actuellement incorporé à l'état-major de la zone territoriale 1.

Le **Colonel EMG Philippe Pot**, 1934, de Vouvry VS, succède au Brigadier Jean Langenberger en tant que commandant de milice de la brigade de forteresse 10. Après sa formation scolaire à Vouvry et à St-Maurice, il entreprend des études à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne où il obtient le titre d'ingénieur civil diplômé. Après un séjour d'études en Allemagne, Philippe Pot a occupé des fonctions dirigeantes dans différentes maisons de construction. Depuis 1983, il est directeur régional d'une grande entreprise. Au service militaire, Philippe Pot a commandé le bataillon de fusiliers de montagne 11 et le régiment d'infanterie de montagne 6, de 1983 à 1986. Il est actuellement incorporé à l'état-major général.



Jean-Bernard Mani

Né le 8.5.1960 à Monthey VS
Etudes secondaires à St-Maurice
Maturité classique
Journaliste au «Nouveliste» Sion
Secrétaire de rédaction de «24 Heures Presse SA» (groupe qui publie «Le Matin» et «24 Heures»)
Habite à Monthey VS

Militaire

Cours pré-militaires à St-Maurice (morse)
Ecole de recrues à Bülach
Gr trm 10 (Cp rdo III/10)
Actuellement à la «Division Presse et radio» comme journaliste

AFTT

Vice-président de la section Valais Chablais
Responsable de la presse lors de Romantrans 87

AFTT INFORMATIONS REGIONALES

Billet de Romandie

La plume dans les étoiles

C'est en effet en Valais, canton portant un emblème à 13 étoiles, que la plume romande de ce Magazine va émigrer et sera reprise par *Jean-Bernard Mani*. Ce n'est pas à la légère que sera transmis le flambeau puisqu'il est confié à un *journaliste RP* (registre professionnel) qui apportera à la rédaction toute son expérience acquise dans des rédactions de journaux, c'est-à-dire où l'information est reçue, analysée, commentée et mise en page dans l'heure où elle est connue et ce 6 fois par semaine et dans de nombreuses branches; il apportera aussi son tempérament valaisan, sa jeunesse, sa culture et son enthousiasme. Il est, de plus, connu du Comité central puisque c'est lui qui s'occupa de la conférence de presse et du communiqué final de Romantrans 87, exercice national de transmission, à la satisfaction de tous.

C'est à lui que vous pourrez suggérer des rubriques nouvelles, envoyer des flacons de vins (GE, NE, VD, VS, cantons classés par ordre alphabétique pour éviter des guerres fratricides entre œnologues).

Nos meilleurs vœux l'accompagnent pour son mandat dont le cahier des charges (inexistant) possède toutes les pages à écrire c'est-à-dire que l'avenir est vaste.

Merci camarade de reprendre le flambeau et bonne route!

Tu auras

– des lecteurs en or c'est-à-dire des Romands fiers de leur spécificité mais aussi des Allemaniques intéressés par la prose «welsch»,

- des transmetteurs jeunes et vétérans, jaloux de leur arme et de leur blitz,
- des Confédérés dans une Europe dont tes confrères nous expliquent comment elle va changer, face aux nouveaux accords de Ronald et Michael (sur les quelques pétards démontés), et face à la perestroïka annoncée à cors et à cris mais dont l'application économique et militaire est à faire pour convaincre, avant de baisser la vigilance,
- les jeunes transmetteurs qui nous lisent en caserne.

Les colonnes en langue française seront réalisées depuis début septembre en Valais pour que votre numéro d'octobre sorte à votre plus grande satisfaction dans les meilleurs délais.

Bilan

Animant ces colonnes depuis 1987, j'ai eu le plaisir de collaborer avec les différents rédacteurs:

Schöni, rédacteur et imprimeur,
Spring et son épouse qui refondirent le *PIO-NIER Wiesner* et son épouse qui reprirent fidèlement le flambeau,
Cadetg et Mademoiselle *Hostettler* qui veillent aux destinées de ce journal entre chaque parution. Ajoutons 1 Lucernois qui ne supporta qu'un numéro avant de jeter l'éponge, et le bureau du CC qui fut forcé de ramasser l'éponge pour publier les numéros dans les délais promis.

J'ai eu la joie

- de penser et de bâtir le profil de cette rédaction,
- de suivre ainsi les activités de l'ULRR (l'Union libre des rédacteurs romands) (de périodiques militaires suisses de langue française),

- de publier des articles servant non seulement à l'information des transmetteurs de notre association mais encore à une certaine instruction hors service,
- de contribuer à unir par un autre canal que le réseau de base les différentes communautés cantonales mais aussi linguistiques de ce pays.

J'ai vu le DMF se décriper et créer un département de l'information, l'envoi régulier de communiqués, d'invitation à des conférences de presse pour l'inauguration de casernes, d'introduction de nouveaux matériels ou uniformes, d'arrivée d'avions militaires et de chars, de journées d'informations.

Si le secret reste sacré, il est admis que tout n'est pas à cacher et que la communication favorise la compréhension et le partage des préoccupations.

Le style et le ton seront à revoir en face des initiatives anti-militaristes. D'anciens militaires l'ont souligné durant la campagne de la caserne de Rothenturm.

Au passif du bilan mentionnons le regret de ne pouvoir lire un *2e N dans le titre de ce magazine*, suivi d'un *E pour le titre en italien*.

Enfin la confidentialité de notre magazine et l'effectif réduit des rédactions ne permettait pas une approche systématique des producteurs spécialisés d'appareils militaires de transmission; ce sont donc d'autres qui continueront à (bien) faire de l'information en couleur, en plu-